Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260706-2026_07_06_10-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 6 juillet 2026

N° 2026/07/06/10

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* : **27** *Nombre de votants* : **32**	*Date de convocation :* *30 juin 2026*

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Anne-Marie ECHELARD, Maire de Châteaugiron.

Présents :			
Anne-Marie ECHELARD	Philippe LANGLOIS	Jean-Charles BRIAND	Catherine TAUPIN
Jean-Marc LÉVÊQUE	Tiphany LANGOUMOIS	Olivier DUDA	Séverine MAYEUX
Ludovic LONCLE	Isabelle CHARPENTIER	Christophe REBULARD	Bertrand TANGUILLE
Bruno VETTIER	Sandrine GUEGUEN	David KELDERMANS	Stéphanie DOUESSIN
Emilie GAUDRÉ	François BRISSIER	Lisa BOISRAMÉ	Samuel LEFEUVRE
Romane GALLIAN	Olivier BODIN	Laurent CHAUSSERAY	Solenn ROUGERIE
Marie GUERINEL	Schirel LEMONNE	Stéphane KERSULEC	

Absents :	
Bénédicte PINARD	Nicolas ANGER donne pouvoir à François BRISSIER
Arnaud BOMPOIL donne pouvoir à Ludovic LONCLE	Clémentine JULIEN donne pouvoir à Stéphanie DOUESSIN
Laetitia MIRALLES donne pouvoir à Séverine MAYEUX	Ludivine ROUAUT donne pouvoir à Romane GALLIAN

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Jean-Marc LÉVÊQUE

Objet : Autorisation livraison repas CSF Ossé

Rapporteur : Tiphany LANGOUMOIS

À compter de la rentrée de septembre 2026, la cuisine centrale de Châteaugiron assurera la livraison en liaison chaude des repas pour l'accueil de loisirs associatif CSF Ossé les mercredis et en période de vacances scolaires. Ce dispositif s'inscrit dans une démarche d'optimisation du service public local, garantissant une offre de restauration de qualité, conforme aux exigences sanitaires et nutritionnelles en vigueur.

La prestation comprend quotidiennement un menu constitué de 3 à 4 composantes et de pain. La prestation ne comprend pas de fourniture de goûters.

Le tarif du repas livré pour la période du 02/092026 au 05/04/2027 correspond au prix de revient de la production du repas en restauration scolaire, soit 4.33€.

La mise en œuvre de cette prestation de livraison de repas par la cuisine centrale de la commune au bénéfice du public accueilli par l'association familiale CSF Ossé fera l'objet d'une convention renouvelée chaque année. Projet de convention ci-joint en annexe **(Annexe 1.10).**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission enfance-jeunesse-parentalité du 17 juin 2026 ;

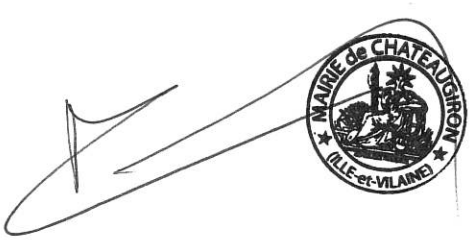
Vu le projet de convention type ;

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260706-2026_07_06_10-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve la mise en œuvre d'une prestation de livraison de repas auprès de l'association CSF Ossé à compter de la rentrée scolaire 2026.**
- **Approuve le tarif du repas livré pour la période de validité de la convention 2026-2027.**
- **Autorise Madame la Maire à signer la convention de prestation de service avec l'association CSF Ossé.**

Pour Copie Conforme,
La Maire,



Anne-Marie ECHELARD

Le secrétaire de séance,

L'Adjoint délégué à la Transition écologique,
au Développement durable, à l'Agriculture
et au Cadre de Vie



Jean-Marc LÉVÊQUE

Jean-Marc LÉVÊQUE